



Violation du secret bancaire

Par **Clavel_old**, le **30/10/2007** à **18:42**

Bonjour,

Je travail dans une banque et j'ai entretenu avec une personne de cet établissement une relation suivie pendant plusieurs années. Nous avons rompus en juin 2007. Après cette rupture Cette personne qui travaille au service Audit de l'entreprise a profité de ces habilitations pour aller consulter mes comptes bancaires (compte joint et autres peut-être) compte au nom de Monsieur et Madame. Elle m'a avouée l'avoir fait après notre rupture. Je considère que cette personne a violée le secret bancaire et à profiter de sa position dans l'entreprise pour le faire. Ma question:

Indépendamment d'une procédure interne dans l'entreprise, via la direction générale, quelle sont mes recours ?

Merci pour votre réponse

Cordialement